

## DELIBERATION CFVU-077-2016

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 octobre 2016.**

**Objet de la délibération :** Projet FSDIE : Conférence sur le thème de la sécurité sociale qui fête ses 70 ans

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 octobre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le projet de conférence sur le thème de la sécurité sociale qui fête ses 70 ans le 22 octobre 2016 à l'UFR droit, économie et gestion, de l'UGEAC UNEF, instruit par la Commission vie étudiante du 10 octobre 2016 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

**A Angers, le 24 octobre 2016**

La Vice-présidente FVU

**Sabine MALLET**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **7 novembre 2016**

## BUDGET PREVISIONNEL

**A présenter impérativement sous cette forme**

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant	%	Nature	Montant	%
	en euros	% <sup>age</sup> total		en euros	% <sup>age</sup> total

1. HORS VALORISATION
----------------------

<p><u>1. frais administratifs</u> (extension d'assurance, ...)</p> <p><u>2. Matériel :</u></p> <p style="padding-left: 20px;">Achat de boisson et de nourriture Location</p> <p><u>3. Frais de déplacement</u></p> <p style="padding-left: 20px;">2 Aller retour Angers Paris</p> <p><u>4. Frais de séjour</u> (hébergement, catering, ...)</p> <p style="color: red;">Une nuit d'hôtel</p> <p>-</p> <p><u>5. Frais de mission, honoraires ou cachets</u></p> <p><u>6. Droits d'auteur</u> (Sacem, SACD)</p> <p>-</p> <p><u>7. Communication</u> (affiches, flyers, mailing, ...)</p> <p>-</p> <p><u>8. Autres</u></p>	<p>85,00 €</p> <p>250</p> <p>100 €</p> <p>25,00 €</p>		<p><u>1. Ressources propres de l'association :</u></p> <p style="padding-left: 20px;">Participants Association Vente de produits</p> <p><u>2. Subventions publiques sollicitées :</u> (précisez le nom du financeur)</p> <p style="text-align: center; background-color: yellow;">FSDIE</p> <p style="padding-left: 20px;">Collectivités locales Autres</p> <p><u>3. Subventions privées sollicitées :</u> (précisez le nom du financeur)</p> <p><u>Autres ressources attendues :</u> (précisez)</p> <p>-</p>	<p>210.00</p> <p><b>250.00</b></p>	
--	---	--	---	------------------------------------	--

<b>TOTAL DEPENSES</b>	460,00 €		<b>TOTAL RECETTES</b>	460,00 €	
-----------------------	----------	--	-----------------------	----------	--

